

 <p>_AGGLO_ Étampois Sud-Essonne www.caese.fr</p>	<p>Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne Extrait du Registre des délibérations du Conseil Communautaire</p> <p>Conseil Communautaire du 24 mars 2025</p> <p><i>Rapporteur : Monsieur Michel ROULAND</i></p>	<p>CA-DEL-2025- 010</p>
---	--	------------------------------------

Convention de prise en charge financière pour les travaux de dévoiement du réseau de fibre optique et de vidéoprotection sur la façade de la médiathèque intercommunale Diane de Poitiers

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 24 mars, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle des Fêtes du Mérévillois, à 19h00, sous la présidence de Monsieur Johann MITTELHAUSSER.

Nombre de conseillers en exercice : 75.

Conseillers présents physiquement : Mesdames et Messieurs Éric MEYER, Frédéricque SABOURIN-MICHEL, Patricia AMBROSIO-TADI, Johann MITTELHAUSSER, Dominique VAURY, Denis YANNOU, Nicolas ANDRÉ, Danielle BENECH, Dominique LEROUX, Patrice KOPACZ, Marc HERREMAN, Michel MORICHON, Michel ROULAND, Jean-Louis CHANDELLIER, Jérôme DESNOUE, Christian THIERRY, Thierry GUERIN, Camille BINET-DEZERT, Gilbert DALLERAC, Elizabeth DELAGE, Mostefa GHENAÏM, Marie-Claude GIRARDEAU, Mathieu HILLAIRE, Jean-Michel JOSSO, Patrick JULISSON, Dramane KEÏTA, Maxime MARCELIN, Joël NOLLEAU, Françoise PYBOT, Emmanuelle ROYERE, Virginie TARTARIN, Yvon BOUKAYA, Georges BONTEMPS (suppléant de Daniel CIRET), Guy CROSNIER, Jean-Pierre DUBOIS, Alain PERDIGEON, Alain MARTIN, Laurence BUREAU, Bernard DIONNET, Valérie MAUGARD, Sébastien DERACHE, Pierrick GARNIER, Lélia STADLER, Michaël MÉRIGOT, Evelyne HERON (suppléante de Carole MISSAULT), Fabien BIDAULT, Huguette DENIS, Yves GAUCHER, Christelle DELOISON, Yves VILLATE, Stéphane DEMEULEMEESTER, Jean PERTHUIS (52).

Conseillers absents / excusé(e)s : Mesdames et Messieurs Xavier GUIOMAR, Geneviève MENNELET, Sana AABIBOU, Franck COENNE, Fouad EL M'KHANTER, Paola LEROY, Kadiatou LY, Claude MASURE, Medhi MEJERI, Tarik MEZIANE, Isabelle TRAN QUOC HUNG, Maïram SY, Angéline DARDENNE, Séverine RAMÉ (14).

Conseillers ayant donné procuration : Mesdames et Messieurs Gérard HEBERT (par procuration à Jean-Michel JOSSO), Franck MARLIN (par procuration à Johann MITTELHAUSSER), Nathalie PABOUDJIAN (par procuration à Gilbert DALLERAC), Evelyne THOUEMENT (par procuration à Laurence BUREAU), Maryline COMMEIGNES (par procuration à Camille BINET-DEZERT), Guy DESMURS (par procuration à Guy CROSNIER), Sylvie VASSET (par procuration à Alain PERDIGEON), Grégory COURTAS (par procuration à Bernard DIONNET), Annie LEPAGE (par procuration à Dominique LEROUX) (9).

Secrétaire de séance : Monsieur Nicolas ANDRÉ.

Le Conseil communautaire, sur le rapport de Monsieur Michel ROULAND,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique, et notamment son article L.2422-12,

VU la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2024-PREF.DRCL/241 du 23 octobre 2024 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne,

VU l'exercice de la compétence lecture publique par la Communauté d'Agglomération de l'Étaminois Sud-Essonne,

VU le projet de convention de prise en charge financière entre la Commune d'Étampes et la CAESE pour les travaux de dévoiement du réseau de fibre optique et de vidéoprotection sur la façade de la médiathèque intercommunale Diane de Poitiers, ci-annexé,

CONSIDÉRANT que la CAESE s'est engagée dans un processus de restauration des façades et des toitures de la médiathèque intercommunale Diane de Poitiers,

CONSIDÉRANT qu'avant de lancer les travaux de restauration des façades, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) d'Ile-de-France a fait valoir, par courrier du 9 juillet 2024, la nécessité de dévoyer un réseau de fibre optique et de vidéoprotection courant le long de la façade principale rue Sainte-Croix,

CONSIDÉRANT que ce réseau appartient en propre à la Commune d'Étampes et relève de ses compétences,

CONSIDÉRANT qu'en vertu du principe de spécialité des compétences, il est nécessaire que la Commune procède au dévoiement de ses réseaux préalablement à la réfection des façades par la CAESE,

CONSIDÉRANT que ce dévoiement est rendu nécessaire par la réalisation des travaux souhaités par la CAESE, cette dernière propose de rembourser à la Commune le coût de ce dévoiement,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la convention de prise en charge financière entre la Commune d'Étampes et la CAESE pour les travaux de dévoiement du réseau de fibre optique et de vidéoprotection sur la façade de la médiathèque intercommunale Diane de Poitiers, ci-annexée,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de prise en charge financière entre la Commune d'Étampes et la CAESE pour les travaux de dévoiement du réseau de fibre optique et de vidéoprotection sur la façade de la médiathèque intercommunale Diane de Poitiers, ainsi que tout document y afférent,

DIT que les crédits seront inscrits au budget principal de la CAESE,

DIT que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la CAESE, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal Administratif de Versailles peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Le Président de l'Agglomération de l'Étaminois Sud-Essonne est chargé d'exécuter la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits et ont signé les membres présents.



Le Président,

Johann MITTELHAUSSER